



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée
Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de
Saint-Malo

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 472-2026

décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection des portions des chemins Auckland et Lac pour un montant total de 815 205\$ et un emprunt de 244 705\$ donc 70% sera couvert par la subvention PAVL du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable

QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 mai 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

QUE la Municipalité de Saint-Malo désire effectuer des travaux de réfection sur des portions des chemins du Lac et Auckland identifiées au PIIRL de la MRC de Coaticook;

QUE la Municipalité a obtenu une aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme PAVL couvrant 70 % des dépenses admissibles;

QUE la Municipalité de Saint-Malo est exemptée du processus d'approbation référendaire des personnes habiles à voter en vertu du cinquième alinéa de l'article 1061 du Code municipal du Québec, puisque au moins 50 % de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, tel qu'il appert de la lettre de confirmation datée du 22 décembre 2025, jointe au présent règlement comme annexe A;

Gabriela Fiema
Directrice générale et
Greffière-trésorière

DONNÉ À SAINT-MALO CE 25^{ième} JOUR DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Malo, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément au *Code municipal du Québec*, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- 1^{er} : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-MALO
- 2^{ième} : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^{ième} jour de mai 2026.

Directrice générale et
Greffière-trésorière